

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études Contrepoint

Compétences souhaitées :

- Création musicale de pièces à deux ou plusieurs voix dans différents styles, avec et sans grilles harmoniques données
- Création musicale d'une partita sur motifs donnés en différentes formes
- Création musicale d'un bicinum dans différents styles sur textes donnés, avec et sans motifs donnés
- Création musicale d'un contrepoint rigoureux à deux ou plusieurs voix
- Création musicale d'une invention à deux ou plusieurs voix, avec et sans motifs donnés
- Création musicale d'un fleuri renversable à trois ou plusieurs voix
- Création musicale d'une variation de choral à trois ou plusieurs voix
- Création musicale d'un canon, avec ou sans plan tonal donné
- Création musicale d'un contrepoint dans différents styles à trois ou plusieurs voix, avec et sans sujets donnés
- Création musicale d'un double chœur à six voix dans différents styles avec texte
- Création musicale d'un motet à quatre voix dans différents styles, avec et sans textes et sujets donnés

Examen pour l'obtention diplôme du premier cycle

L'examen comporte deux épreuves en mise en loge.

Épreuve a):

une pièce à deux voix avec une voix donnée (p.ex. invention, chant populaire), éventuellement indications harmoniques données ; ou bien

une partita à une voix sur un motif donné en forme bipartite.

Épreuve b):

un bicinium dans le style renaissance tardive sur un texte donné, avec une voix donnée, éventuellement motifs donnés ;

ou bien

un exemple de contrepoint rigoureux à deux voix.

Examen pour l'obtention du diplôme du deuxième cycle

L'examen comporte deux épreuves à un texte chacune.

Épreuve a):

une invention à deux voix de 24 à 36 mesures sur un motif donné par l'établissement

Épreuve b):

un bicinum (style renaissance tardive), motifs donnés

ou bien

un fleuri à trois voix

ou bien

une pièce à trois voix, avec une voix donnée, éventuellement motifs donnés

Examen pour l'obtention du diplôme du premier prix

L'examen comporte deux épreuves en mise en loge à un texte chacune.

Épreuve a):

une variation de choral à trois voix

ou bien

une invention à trois voix

Épreuve b):

un canon (deux voix canoniques et basse libre / plan tonal donné)

ou hien

un contrepoint style renaissance à trois voix sur sujet donné

ou bien

un contrepoint rigoureux à quatre voix

ou bien

une pièce à quatre voix, avec une voix donnée, éventuellement motifs donnés

Examen pour l'obtention du diplôme supérieur

Épreuve en loge en deux parties :

Partie 1): Réalisation d'un double chœur avec texte (inspiré du style Gabrieli, Willaert, Schütz, etc.)

ou bien

Réalisation d'un motet à quatre voix (style Renaissance) texte et sujet donnés

Partie 2): Réalisation d'une variation de choral à quatre voix

Évaluation / pointage :

Partie 1): 30/60 pointsPartie 2): 30/60 points